

Courrier Arrivé le :

23 FEV. 2009

Maire de Margny-lès-Compiègne



Le Ministre

Paris, le 19 FEV. 2009

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu me transmettre une motion du Conseil municipal du 3 février 2009 de votre commune concernant l'avenir des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

Les maîtres des classes sont les premiers à faire face, dans la classe et dans l'école, aux difficultés scolaires de leurs élèves. S'ils ne peuvent être les seuls à intervenir pour lutter contre toutes les formes de difficulté qui peuvent relever d'origines diverses, le recours aux RASED montre pourtant aujourd'hui ses limites : la fréquence des prises en charge par les maîtres spécialisés est trop ponctuelle ; les réseaux sont éloignés des projets d'enseignement des classes et des écoles ; et dans la plupart des cas, les élèves concernés quittent la classe pour la durée de la prise en charge et donc n'assistent pas à certains enseignements fondamentaux.

Et aujourd'hui encore, environ 15% des élèves quittent l'école primaire en connaissant de graves lacunes dans les domaines de la lecture, de l'écriture et des mathématiques.

Grâce à la réforme du primaire que je viens de mettre en œuvre, chaque élève en difficulté reçoit désormais une réponse adaptée à sa situation :

- Les deux heures libérées du samedi matin sont investies au profit des élèves en difficulté sous forme d'une aide personnalisée, notamment de remédiation et de remise à niveau dans les enseignements fondamentaux, dispensée par les maîtres de leur école.
- Des stages de remise à niveau en français et mathématiques sont également proposés aux CM1 et CM2, pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de trois heures par jour pendant une semaine.

.../...

Monsieur Bernard HELLAL
Maire de Margny-lès-Compiègne
117 Avenue Octave Butin
BP 90109
60281 MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE CEDEX

- L'action des 8 000 maîtres spécialisés structurés en RASED va être réinvestie spécifiquement pour intervenir sur les difficultés comportementales et psychologiques des élèves, répondant ainsi aux situations que les professeurs des écoles ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs ci-dessus.

- Un plan national de formation des enseignants au traitement de la difficulté scolaire est prévu pour les professeurs des écoles qui en éprouveraient le besoin : 40 000 enseignants seront concernés sur 5 ans par ce plan de formation.

La sédentarisation de 3 000 maîtres spécialisés des RASED, la mise en place du dispositif d'aide personnalisée, tout comme le meilleur emploi des maîtres spécialisés travaillant en réseau, la formation et le maintien des 3 700 psychologues scolaires, constituent désormais l'ensemble des réponses au traitement de la difficulté scolaire dans toutes les classes.

Ainsi, à la rentrée 2009, une partie de ces maîtres spécialisés itinérants seront affectés par l'inspecteur d'académie dans une école en tant que titulaires d'une classe à plein temps. Cette nouvelle implantation se fera, dans toute la mesure du possible, au sein de l'aire géographique d'intervention du RASED. Et une partie de ces maîtres seront affectés en tant que maître surnuméraire dans une école pour traiter la difficulté scolaire au plus près des élèves.

Les enseignants concernés par cette mesure pourront exercer, s'ils le souhaitent, dans une école du secteur qu'ils connaissent déjà. Sinon, ils pourront participer au mouvement départemental des professeurs des écoles.

Les RASED des zones rurales éloignées, compte tenu de leur spécificité, ne seront qu'exceptionnellement concernés par cette mesure. En effet des modalités d'intervention itinérantes peuvent se justifier sur des territoires dotés de petites structures scolaires disséminées.

Dans ce nouveau cadre, la qualification du maître spécialisé, nommé sur un poste de ce type dans une école, continue à être reconnue, notamment à travers son régime indemnitaire propre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Xavier DARCOS

La situation :

- une école élémentaire de 5 classes = 125 élèves, intégrée dans l'aire d'intervention d'un réseau constitué d'un psychologue, d'un maître E et d'un maître G.
- l'intervention du RASED se fait sur 13 écoles = environ 2000 élèves

AVANT	APRES
<p>Sur une année, les deux maîtres spécialisés suivaient en moyenne 5 élèves sur 125 durant les heures de classe, sans ciblage particulier quant aux difficultés traitées.</p> <p>Le psychologue accompagnait 2 élèves par an.</p> <p>>>> 7 élèves aidés par an sur 125.</p>	<p>La difficulté scolaire est à présent ciblée et reçoit une réponse massive :</p> <ul style="list-style-type: none">- le psychologue, conservé, continue à suivre 2 élèves comme avant. Ses bilans permettent en outre d'évaluer objectivement le profil des élèves signalés par l'école.- les RASED maintenus – 70% - interviennent sur la difficulté lourde, soit 4 élèves par an.- l'aide individualisée est offerte par les maîtres à 20 élèves tout au long de l'année, hors de la classe. Elle s'adresse aux enfants qui rencontrent des problèmes d'apprentissage de type scolaire.- les stages de remise à niveau CM1/CM2 durant les congés, ciblés sur les difficultés ponctuelles des élèves. 10 élèves de l'école peuvent en bénéficier chaque année. <p>>>> 36 élèves aidés par an sur 125, chacun de la manière la plus appropriée</p>